



**PRÉFET
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Le préfet

à

Mesdames et Messieurs
les Maires du département

Service Eau et Risques

Affaire suivie par : Stéphanie GRILLERE
stephanie.grillere@gard.gouv.fr

Nîmes, le **06 SEP. 2023**

Objet : Abrogation des arrêtés préfectoraux relatifs à
l'information des acquéreurs et des locataires (IAL) de
biens immobiliers sur les risques naturels et
technologiques majeurs

Réf : 2023-142

P.J. : arrêté préfectoral n°30-2023-08-08-00001

Depuis 2011, la liste des communes du département soumises à l'obligation acquéreurs et locataires était fixée, comme prévu par l'article R125-23 du code de l'environnement, par un arrêté préfectoral. Les informations à prendre en compte par votre commune dans le cadre de l'établissement de l'état des risques était également fixée par arrêté préfectoral.

Le décret n° 2022-1289 du 1er octobre 2022, entré en vigueur au 1er janvier 2023, et pris en application de l'article 236 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, a mis à jour le dispositif réglementaire encadrant l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires prévue à l'article L.125-5 du Code de l'environnement.

En particulier, l'article R.125-23 du Code de l'environnement, qui prévoyait que la liste des communes sur lesquelles s'applique l'information acquéreur locataire soit définie par arrêté préfectoral, a été modifié. Dorénavant, le site internet de référence quant à la génération de l'état des risques est le site **ERRIAL** accessible à partir de **GEORISQUES** ou directement à l'adresse suivante : <https://errial.georisques.gouv.fr>.

J'ai donc l'honneur de vous transmettre l'arrêté préfectoral n° 2023-08-08-00001 portant abrogation des arrêtés qui fixaient, dans le département, les communes soumises à l'obligation d'information des acquéreurs et locataires ainsi que des arrêtés communaux listant les risques à prendre en compte dans ce cadre.

Mon service reste à votre disposition pour toute précision utile si nécessaire.

Le Chef du Service Eau et Risques

Le chef du service eau et risques

Vincent COURTRAY